

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 20-568 PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT
DES QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE) ET DE LEUR
PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

CONSIDÉRANT les dispositions législatives applicables en matière d'établissement des quotes-parts des dépenses de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains et de leur paiement par les municipalités, notamment celles apparaissant aux articles 975 et 976 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que la Partie 1 du budget de la MRC des Maskoutains concerne toutes les municipalités de la MRC, sans exception;

CONSIDÉRANT que, lors de la session tenue le 25 novembre 2020, le conseil a adopté le budget de la Partie 1 pour l'exercice financier 2021, référence étant faite à la résolution numéro 20-11-____ adoptée à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la tenue de la présente séance, le tout conformément au deuxième alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été rendu disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC des Maskoutains dès que possible après son dépôt conformément à la loi et aux dispositifs prévus par décrets ou arrêtés ministériel alors en vigueur en raison de l'état d'urgence déclaré par le gouvernement du Québec relié à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains du 25 novembre 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût, s'il y a lieu, ont été mentionnés par le préfet;

EN CONSÉQUENCE, par le présent règlement, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1- PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes font parties intégrantes du présent règlement.

ARTICLE 2- OBJET DU RÈGLEMENT

Pour l'exercice financier 2021, ce règlement a pour objet de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts pour les dépenses de la Partie 1 du budget de la MRC des Maskoutains et les modalités de leur paiement par les municipalités.

De plus, lorsque cela est nécessaire, ce règlement détermine les critères de répartition de certaines dépenses.

ARTICLE 3- INTERPRÉTATION

- 3.1 Sont joints à ce règlement et en font partie intégrante les documents suivants :
- Annexe A : Partie 1 – Budget 2021 – Prévisions budgétaires à des fins fiscales – Dépenses et revenus;
 - Annexe B : Établissement des quotes-parts 2021 – Partie 1 (incluant l'Annexe A) – Administration générale.
- 3.2 Pour les fins d'interprétation, les données apparaissant à l'une ou l'autre des annexes précitées ont priorité sur le texte des dispositions de ce règlement.

De plus, l'expression richesse foncière uniformisée (RFU) doit être comprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

ARTICLE 4- MUNICIPALITÉS ASSUJETTIES

Toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains sont assujetties à la Partie 1 du budget, sans exception.

ARTICLE 5- RÉPARTITION DES DÉPENSES ET ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1**5.1 ADMINISTRATION**

Les dépenses d'administration (Partie 1) sont réparties sur la base de la richesse foncière uniformisée (RFU) de toutes et chacune des municipalités de la MRC.

Cette base de répartition vaut pour toutes les dépenses d'administration, à l'exception des dépenses suivantes :

a) Régime de retraite des élus :

Les contributions versées à la *Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances* (CARRA) pour les membres du conseil sont réparties de manière à être assumées intégralement par chaque municipalité dont le membre est inscrit au régime de retraite, en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (RLRQ, c. R-9.3), et sont payables deux fois l'an.

b) Rémunération des élus :

Les dépenses relatives à la rémunération des élus sont réparties en parts égales entre toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains, sans égard à la richesse foncière ou à la population.

c) Cours d'eau :

- i) Les dépenses relatives aux travaux, incluant les honoraires sur les cours d'eau, sont payables par les municipalités bénéficiaires concernées et sont réparties en conséquence en proportion de leur bassin versant respectif;
- ii) La MRC des Maskoutains peut, pendant la durée de planification et de réalisation du projet, procéder à une ou plusieurs répartitions provisoires;
- iii) Pour les fins de cet article, les dépenses relatives à un cours d'eau comprennent tous les coûts, frais et honoraires encourus à toutes les étapes du projet, tant au niveau de la planification et de la gestion du projet qu'au niveau de la réalisation;

- iv) Sont comprises dans les dépenses relatives à un cours d'eau les sommes versées, le cas échéant, à des professionnels externes;
 - v) Elles comprennent aussi les contributions exigées en relation avec le service de gestion des cours d'eau de la MRC des Maskoutains, à raison de 1 350 \$ par kilomètre pour tous les kilomètres arpentés et additionné d'une somme de 2 050 \$ par kilomètre pour tous les kilomètres de travaux réalisés, si le service de gestion des cours d'eau de la MRC des Maskoutains est nommé maître d'œuvre pour la réalisation desdits travaux;
 - vi) Dès que la MRC des Maskoutains aura été nommée maître d'œuvre aux fins de réalisation des travaux, elle pourra facturer les sommes retrouvées au sous-alinéa v) de l'alinéa c) de cet article;
 - vii) Les contributions, ainsi que la rémunération et les honoraires versés à des professionnels externes, par voie de ce règlement, constituent un mode de tarification au sens des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);
 - viii) Les coûts des travaux d'arpentage prévus à la phase 1 « *Relevés de base du cours d'eau* », à la phase 2 « *Piquetage et bornage* » et à la phase 3 « *Arpentage de validation et plans tels que construits* » sont assumés à même le mode de tarification précité. C'est aussi le cas pour les services réguliers de l'ingénieur aux cours d'eau;
 - ix) La rémunération ou les honoraires, le cas échéant, pour les mandats spéciaux ou additionnels doivent par ailleurs être facturés en sus des contributions exigées pour la gestion des cours d'eau, comme indiqué au présent article;
 - x) De plus, des frais administratifs établis à 5 % sont ajoutés à toute facturation faite aux municipalités bénéficiaires, en vertu de cet article, et ces frais constituent également un mode de tarification au sens des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).
- d) Service 9-1-1 – Licences – Municipalités
- Les dépenses relatives au coût des licences radio détenues par la MRC des Maskoutains au nom de ses municipalités membres sont facturées à chaque municipalité concernée, au prorata du nombre de licences attribuées à chaque municipalité.
- e) La Moisson maskoutaine
- i) L'aide financière attribuée à La Moisson maskoutaine, pour un montant de 35 178 \$, fait l'objet d'une quote-part versée par chacune des municipalités de la MRC, à raison d'un coût *per capita* de 0,396 \$, la population étant établie en vertu du *Décret numéro 1214-2019, daté du 11 décembre 2019 et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2, édition du 26 décembre 2019*;
 - ii) Les revenus perçus en excédent du montant de 35 178 \$ sont versés au fonds général de la MRC des Maskoutains et peuvent être utilisés à toutes autres fins.

5.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les dépenses relatives au soutien au développement économique font l'objet d'une quote-part à être versée par toutes et chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 4,710 \$, la population étant établie pour chaque municipalité en vertu du *Décret numéro 1214-2019, daté du 11 décembre 2019 et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2, édition du 26 décembre 2019*.

5.3 AUTRES DÉPENSES

- a) Les autres dépenses prévues au budget de la Partie 1, pour l'exercice 2021 sont financées à partir de diverses sources de revenus, autres que des quotes-parts, référence étant faite à l'Annexe A.
- b) Nonobstant l'alinéa a) de cet article, advenant tout manque à gagner, une quote-part supplémentaire est établie en cours d'année et payable par les municipalités concernées, au même titre que les dépenses d'administration, sur la base de la richesse foncière uniformisée.

ARTICLE 6- TRANSMISSION DES QUOTES-PARTS

Sauf lorsque prévu autrement à ce règlement, les quotes-parts sont payables en trois versements et exigibles selon les pourcentages établis ci-dessous, aux dates suivantes :

- 33 %, le 15 mars 2021;
- 33 %, le 15 juin 2021;
- 34 %, le 15 septembre 2021.

ARTICLE 7- INTÉRÊT

À compter de la journée suivant la date de l'échéance de chacun des termes stipulés à l'article 6 du présent règlement, est ajouté, à toute partie de versement impayé, des intérêts calculés au taux de 1 % par mois, soit 12 % annuellement.

Ce taux s'applique aussi pour toute autre demande de paiement faite par la MRC des Maskoutains en cours d'année.

ARTICLE 7- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ à Saint-Hyacinthe, le 9^e jour du mois de décembre 2020.

Signé à Saint-Hyacinthe, le 9^e jour du mois de décembre 2020.

Francine Morin, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière

Avis de motion et présentation du projet de règlement :	25 novembre 2020
Adoption du règlement :	9 décembre 2020 (Rés. 20-12-)
Date de l'avis public :	décembre 2020
Entrée en vigueur :	janvier 2021

ANNEXES

ANNEXE A

PARTIE 1 - BUDGET 2021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2021
DÉPENSES	
Conseil	
1 Rémunération élus	195 200 \$
2 Charges sociales - élus	11 100 \$
3 Frais de déplacement	6 000 \$
4 Frais de représentation (MRC)	3 000 \$
5 Congrès et colloques	3 000 \$
6 Adhésions et cotisations élus	175 \$
7	218 475 \$
Greffé	
8 Rémunération greffier	86 064 \$
9 Rémunération gestion documentaire	62 573 \$
10 Rémunération technicienne juridique	46 930 \$
11 Charges sociales	38 599 \$
12 Frais de déplacement	1 700 \$
13 Congrès et colloques	1 400 \$
14 Formation	2 500 \$
15 Adhésions et cotisations	2 500 \$
16	242 266 \$
Gestion administrative	
17 Rémunération directeur général	125 733 \$
18 Rémunération adjointe directeur général	98 914 \$
19 Rémunération personnel de secrétariat	51 629 \$
20 Surnuméraire personnel de secrétariat	4 000 \$
21 Rémunération personnel de secrétariat	11 622 \$
22 Rémunération personnel de secrétariat	4 650 \$
23 Rémunération comptabilité	93 548 \$
24 Rémunération secrétariat et administration	9 297 \$
25 Rémunération secrétariat, compt. et administration	51 629 \$
26 Rémunération - agent en communication	28 835 \$
27 Charges sociales	89 158 \$
28 Frais de déplacement	6 000 \$
29 Congrès et colloques	5 000 \$
30 Communications	5 500 \$
31 Frais de poste et transport	7 150 \$
32 Publicité et information	19 500 \$
33 Comptabilité et vérification	14 500 \$
34 Administration et informatique	22 000 \$
35 Formation	3 500 \$
36 Services juridiques	10 000 \$
37 Services professionnels externes - adm	10 000 \$
38 Services professionnels externes - communication	20 000 \$
39 Autres services professionnels	10 000 \$
40 Assurances	16 300 \$
41 Réceptions	10 500 \$
42 Abonnements et livres	6 500 \$
43 Adhésions et cotisations	21 000 \$
44 Location équipement de bureau	500 \$
45 Entretien et réparation équip.de bureau	12 000 \$
46 Fournitures de bureau	17 000 \$
47 Biens durables	20 000 \$
48 Autres biens non durables	2 000 \$
49 Subventions à des organismes	32 546 \$
50 Contribution financière Moisson Maskoutaine	35 178 \$
51 Affectation MADE (FRR-Volet 2)	30 000 \$
52 Affectation MADEES (FRR-Volet 2)	30 000 \$
53 Affectation Projets structurants (FRR-Volet 2)	52 965 \$
54 Contribution financière cadets	10 000 \$
55 Frais bancaires	250 \$
56 Divers - administration	3 572 \$
57 Remboursement au fonds de roulement	15 081 \$
58 Fourniture de bureau (police, constats et cartes)	11 500 \$
59	1 029 057 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2021
Siège social	
60 Matières résiduelles	1 850 \$
61 Assurances	6 135 \$
62 Entretien ménager	24 089 \$
63 Entretien paysager	550 \$
64 Déneigement	4 000 \$
65 Entretien du siège social	50 000 \$
66 Carburant	225 \$
67 Électricité	22 000 \$
68 Biens non durables	500 \$
69 Divers	1 200 \$
70 Taxes services municipaux	10 335 \$
71 Intérêts sur dettes à long terme	4 998 \$
72 Remboursement de capital	37 600 \$
73 Frais de financement et d'escompte	2 103 \$
74	165 585 \$
Parcours cyclables	
75 Rémunération coordonateur	11 401 \$
76 Rémunération directeur services techniques	3 371 \$
77 Rémunération secrétariat	828 \$
78 Charges sociales	3 198 \$
79 Frais de déplacement	500 \$
80 Frais de poste et transport	50 \$
81 Publicité et information	500 \$
82 Congrès et colloque	300 \$
83 Services professionnels externes	5 000 \$
84 Formation	200 \$
85 Adhésions et cotisations	200 \$
86 Signalisation	500 \$
87 Fournitures de bureau	175 \$
88	26 223 \$
Politique de la famille	
89 Rémunération chargé(e) de projet famille	40 034 \$
90 Charges sociales	8 353 \$
91 Frais de déplacement - famille	450 \$
92 Congrès et colloques	500 \$
93 Frais de poste et transport - Famille et D/S	100 \$
94 Publicité et promotion - Famille et D/S	1 200 \$
95 Services professionnels - impression graphisme - Famille et D/S	1 500 \$
96 Fournitures de bureau	500 \$
97 Frais de réception et autres - Familles et D/S	500 \$
98 Activité développement social	1 000 \$
99 Prévention de la criminalité - Intervenant de rue	36 459 \$
100	90 596 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2021
Politique du Patrimoine	
101 Rémunération chargé(e) de projet	40 034 \$
102 Charges sociales	7 883 \$
103 Frais de déplacement	400 \$
104 Congrès et colloques	400 \$
105 Frais de poste et transport	100 \$
106 Publicité et information	- \$
107 Serv. prof. / guide de rénovation	2 000 \$
108 Serv. prof. / mise en valeur agricole	31 400 \$
109 Prix reconnaissance en patrimoine	7 500 \$
110 Serv. prof. / Patrimoine dans le parc	9 000 \$
111 Serv. prof. / 1 région 17 histoires	42 000 \$
112 Serv. prof. / projet de développement	4 000 \$
113 Serv. Prof. / Appel de projets	3 300 \$
114 Serv. Prof. / Mise en valeur paysage	7 000 \$
115 Serv. Prof. / collection photo ancienne	7 000 \$
116 Archéologie	22 000 \$
117 Formation crox de chemin (hors entente)	450 \$
118 Formation	400 \$
119 Adhésions et cotisations	975 \$
120 Abonnements et livres	100 \$
121 Fournitures de bureau	200 \$
122	186 142 \$

Service 9-1-1	
123 Communications	400 \$
124 Licences 9-1-1 - MRC	1 596 \$
125 Licences - municipalités	14 300 \$
126 Services professionnels (CAUCA)	7 500 \$
127 Loyer - antennes	2 650 \$
128 Entretien et réparation équipements	2 200 \$
129 Biens non durables	200 \$
130 Biens durables	1 000 \$
131 Cauca - exploitation	452 500 \$
132	482 346 \$

Sécurité incendie et civile	
133 Rémunération coordonnateur	46 586 \$
134 Rémunération secrétariat	6 974 \$
135 Charges sociales	12 727 \$
136 Frais de déplacement	1 600 \$
137 Frais de poste et transport	50 \$
138 Congrès et colloques	1 000 \$
139 Publicité et information	3 250 \$
140 Administration et informatique incendie	3 250 \$
141 Services professionnels externes	2 000 \$
142 Formation	500 \$
143 Formation Pompier	50 000 \$
144 Abonnements et livres	350 \$
145 Adhésions et cotisations	350 \$
146 Fournitures de bureau	500 \$
147 Divers	500 \$
148	129 637 \$

Fonds régional - Carrières et sablières	
149 Rémunération - directeur des serv tech	1 686 \$
150 Rémunération - techniques et autres	1 241 \$
151 Charges sociales	677 \$
152 Frais de déplacement	500 \$
153 Fournitures, biens durables et divers	250 \$
154 Contributions à des organismes municipaux	1 405 000 \$
155 Contribution MRC Haute-Yamaska	80 000 \$
156	1 489 354 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2021
Cours d'eau	
Rémunération - directeur	25 269 \$
157 Rémunération chargé de projet	68 399 \$
158 Rémunération secrétariat	22 718 \$
159 Rémunération Géomaticien	- \$
160 Rémunération coordonateur	22 801 \$
161 Rémunération surnuméraires / saisonniers	7 694 \$
162 Rémunération ingénieur	3 873 \$
163 Charges sociales	31 514 \$
164 Frais de déplacement	2 300 \$
165 Congrès et colloques	950 \$
166 Frais de poste et transport	1 200 \$
167 Communications	1 500 \$
168 Licenses radio	150 \$
169 Publicité et information	3 000 \$
170 Services juridiques	10 000 \$
171 Entrepreneurs	675 000 \$
172 Assurances véhicule cours d'eau	1 000 \$
173 Formation	1 000 \$
174 Immatriculation matériel roulant	360 \$
175 Adhésions et cotisations	750 \$
176 Entretien et réparations matériel roulant	1 000 \$
177 Entretien équipements cours d'eau	500 \$
178 Entretien et rép. équip. bureau cours d'eau	2 000 \$
179 Essence matériel roulant	2 000 \$
180 Fournitures cours d'eau	800 \$
181 Fournitures de bureau	3 000 \$
182 Biens durables	500 \$
183 Divers	666 \$
184	889 944 \$
Bassin versant	
185 Rémunération - directeur	3 371 \$
186 Rémunération - secrétariat	4 131 \$
187 Rémunération - agente de liaison CE	40 828 \$
188 Rémunération - agente de liaison CE	54 437 \$
189 Charges sociales	23 395 \$
190 Frais de déplacement	1 500 \$
190 Congrès et colloques	100 \$
191 Frais de postes et transport	200 \$
191 Publicité et information	500 \$
192 Formation	300 \$
193 Réception	1 000 \$
194 Fournitures de bureau	500 \$
195 Subvention à des organisme	8 000 \$
196 Divers	1 750 \$
197	140 012 \$
Matières résiduelles	
198 Services professionnels	25 000 \$
199	25 000 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2021
Urbanisme	
200 Rémunération directeur aménagement	75 831 \$
201 Rémunération technicien à l'aménagement	55 989 \$
202 Rémunération secrétariat	9 297 \$
203 Rémunération chargée de projet	26 688 \$
204 Charges sociales	36 201 \$
205 Frais de déplacement	2 000 \$
206 Congrès et colloques	1 000 \$
207 Services professionnels externes	42 280 \$
208 Services professionnels - ingénieur forestier	10 000 \$
209 Services professionnels - cour municipale	600 \$
210 Publicité et information	4 500 \$
211 Formation	1 500 \$
212 Abonnements et livres	800 \$
213 Adhésions et cotisations	2 100 \$
214 Fournitures de bureau	2 000 \$
215 Divers	2 000 \$
216	272 786 \$
Développement économique	
217 Rémunération directeur associé	93 548 \$
218 Rémunération commissaire développement	72 086 \$
219 Rémunération agent de développement rural	66 721 \$
220 Rémunération conseillère développement	72 086 \$
221 Rémunération conseiller financement	72 086 \$
222 Rémunération agente de communication	43 252 \$
223 Rém. commissaire agriculture & agroalimentaire	72 086 \$
224 Rémunération agente de bureau	41 047 \$
225 Charges sociales	110 709 \$
226 Frais de déplacement	7 500 \$
227 Frais de réception et représentation	1 900 \$
228 Congrès et colloques	3 000 \$
229 Formation	3 000 \$
230 Communications	4 000 \$
231 Administration et informatique	29 000 \$
232 Adhésions et cotisations	4 400 \$
233 Publicité et information	5 000 \$
234 Frais de poste et transport	100 \$
235 Services professionnels externes	4 000 \$
236 Autres services professionnels	15 000 \$
237 Honoraires professionnels communication	2 000 \$
238 Frais de loyer	69 000 \$
239 Location et frais d'équipement	1 000 \$
240 Entretien et réparation équipement de bureau	2 500 \$
241 Abonnements et livres	600 \$
242 Fournitures de bureau	2 000 \$
243 Bourses de la relève - Bourse	20 000 \$
244 Bourse de la relève - Dépenses opération	3 000 \$
245 Journée de l'emploi	120 000 \$
246 Maskoutinc	47 000 \$
247 Formation conversation anglaise et espagnol	88 200 \$
248 Biens durables et immobilisation	2 000 \$
249 Divers	4 550 \$
250 Subventions à des organismes	52 500 \$
251 Bourses	11 500 \$
252	1 146 371 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2021
ARTERRE	
253 Rémunération agent de maillage ARTERRE	15 018 \$
254 Rémunération agent de maillage ARTERRE	13 522 \$
255 Charges sociales	6 173 \$
256 Frais de déplacement	3 000 \$
257 Frais de réception et représentation	1 000 \$
258 Formation	1 000 \$
259 Communications	267 \$
260 Publicité et information	3 000 \$
261 Frais de loyer	474 \$
262 Fournitures de bureau	100 \$
263 Divers	2 795 \$
264	46 349 \$
FLI	
265 Frais bancaires	970 \$
266	970 \$
FLS	
267 Frais d'intérêts FLS-FTQ	3 500 \$
268 Frais bancaires	150 \$
269	3 650 \$
Géomatique	
270 Rémunération	50 536 \$
271 Rémunération stagiaire	5 000 \$
272 Charges sociales	9 349 \$
273 Frais de déplacement	400 \$
274 Communication	300 \$
275 Services prof. externes - soutien technique	2 000 \$
276 Services prof. externes - diffusion et hébergement	35 000 \$
277 Services professionnels - géomatique	8 600 \$
278 Congrès et colloques	450 \$
279 Formation	500 \$
280 Adhésions et cotisations	225 \$
281 Entretien et réparations équipement	500 \$
282 Fournitures de bureau	500 \$
283	113 360 \$
IMMOBILISATIONS	
284 Immobilisation	7 000 \$
285 Immobilisations - service 9-1-1	13 000 \$
286 Immobilisations - siège social	370 500 \$
287 Immobilisation - cours d'eau	4 688 \$
288	395 188 \$
289 TOTAL DÉPENSES	7 093 311 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2021
REVENUS	
290 Quote-part administration générale	1 407 711 \$
291 Quote-part rémunération des élus	206 300 \$
292 Quote-part La Moisson Maskoutaine	35 178 \$
293 Soutien administratif partie 2	15 000 \$
294 Soutien administratif partie 3	13 228 \$
295 Soutien administratif partie 4	15 000 \$
296 Soutien administratif partie 8	15 000 \$
297 Soutien administratif partie 9	15 000 \$
298 Soutien administratif partie 11	4 520 \$
299 Soutien administratif - RIM	12 000 \$
300 Autres services évaluateurs	1 000 \$
301 Intérêts revenus partie 1	20 000 \$
302 Autres revenus - divers	173 288 \$
303 Autres - ventes de documents etc.	500 \$
304 Subvention de fonctionnement	91 696 \$
305 Fonds Région Ruralité - Volet 2	112 965 \$
306 Subvention - PAGIEP	5 000 \$
307	2 143 386 \$
Siège social	
308 Location et revenus d'occupation	25 900 \$
309	25 900 \$
Politique de la famille	
310 Subvention gouvernementale (MSP)	29 167 \$
311 FRR-volet 2 - Projet structurant - Prévention de la criminalité	7 292 \$
312	36 459 \$
Politique du Patrimoine	
313 Droits d'auteurs	100 \$
314 Subvention gouvernementale MCCCCF	63 750 \$
315	63 850 \$
Service 9-1-1	
316 Perception des redevances	475 000 \$
317 Licences radio	14 504 \$
318	489 504 \$
Sécurité incendie et civile	
319 Subvention formation pompier	50 000 \$
320	50 000 \$
Fonds régional - Carrières et sablières	
321 Imposition de droits	1 559 250 \$
322	1 559 250 \$
Cours d'eau	
323 Services de gestion	146 375 \$
324 Entrepreneurs	675 000 \$
325 Frais administratifs	41 069 \$
326 Permis de cours d'eau	1 000 \$
327	863 444 \$
Urbanisme et développement	
328 Subvention	42 280 \$
329 Amendes - art 6.5 règlement des boisés	600 \$
330	42 880 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2021
Développement économique	
331 Subvention développement économique (FDT)	208 399 \$
332 Agent développement rural (affectation partie 2)	29 291 \$
333 Subvention agent développement rural (FDT partie 2)	29 291 \$
334 Quotes-parts développement économique (MRC)	418 403 \$
335 Subvention autre FDT	48 667 \$
336 Emploi-Québec - Entente STA	33 000 \$
337 Emploi-Québec - Salon de l'emploi	85 000 \$
338 Revenus de services et autres	1 000 \$
339 Bourses - Relève agricole - Commandites	23 000 \$
340 Journée de l'emploi	30 000 \$
341 Formation conversation anglaise et espagnol	88 200 \$
342 Revenu Entreprenariat	30 000 \$
343 Mentorat	1 500 \$
344 FuturPreneur	350 \$
345 Revenus de gestion FLI / FLS	9 000 \$
346	1 035 101 \$
ARTERRE	
347 Subvention FARR	46 349 \$
348	46 349 \$
FLI	
349 Revenus d'intérêts sur prêts (FLI)	45 000 \$
350 Revenus d'intérêts sur prêts (PAUPME)	10 000 \$
351	55 000 \$
FLS	
352 Revenus d'intérêts sur prêts	25 000 \$
353	25 000 \$
Géomatique	
354 Services tarifés	500 \$
355 Autres revenus (ortho-photos)	500 \$
356	1 000 \$
357 TOTAL REVENUS	6 437 123 \$
358 Surplus (déficit) - avant affectation	(656 188) \$
AFFECTATION ET EMPRUNT À LONG TERME	
359 Affectation du surplus (partie 1)	7 500 \$
360 Affectation du surplus (partie 1)	16 000 \$
361 Affectation du surplus (partie 1)	25 000 \$
362 Affectation du surplus (partie 1)	32 000 \$
363 Affectation du surplus (partie 1)	31 188 \$
364 Affectation du surplus (partie 1)	10 000 \$
365 Affectation du surplus (partie 1)	102 360 \$
366 Affectation du surplus (partie 1)	111 270 \$
367 Affectation du surplus (partie 1)	5 750 \$
368 Emprunt à long terme / Siège social	370 500 \$
369 CFF aff réserves FIN & FDS réservés	(75 380) \$
370 Affectation du fonds de roulement	7 000 \$
371 Affectation du fonds de roulement	13 000 \$
372	656 188 \$
373 Surplus (déficit)	(0) \$

ANNEXE B

ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2021

PARTIE 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MUNICIPALITÉ	POPULATION	R.R.C. REV \$	R.P.H. REV %	PARTIE 1				TOTAL PARTIE 1 2021
				Administration REV \$	Éducation REV \$	Développement économique REV \$	Maisons Municipales REV \$	
Saint-Pie	5 782	860 161 178 \$	6,2749%	88 087 \$	12 135 \$	27 238 \$	2 250 \$	129 710 \$
Saint-Damase	2 381	373 123 038 \$	4,1838%	38 897 \$	12 135 \$	11 874 \$	998 \$	63 904 \$
Sainte-Madeleine	2 267	230 937 489 \$	1,8233%	23 697 \$	12 135 \$	10 608 \$	897 \$	49 337 \$
Sainte-Marie-Madeleine	2 914	497 946 904 \$	3,6224%	30 594 \$	12 135 \$	13 725 \$	1 134 \$	57 588 \$
La Présentation	2 465	626 930 826 \$	4,3268%	64 147 \$	12 135 \$	11 601 \$	975 \$	88 858 \$
Saint-Eugène	96 886	7 698 988 795 \$	25,3678%	782 297 \$	12 135 \$	267 932 \$	22 526 \$	1 084 890 \$
Saint-Dominique	2 600	483 922 115 \$	5,9174%	49 366 \$	12 135 \$	12 246 \$	1 030 \$	74 927 \$
Saint-Valentin-de-Milton	1 807	339 339 017 \$	2,4686%	34 750 \$	12 135 \$	8 511 \$	716 \$	56 112 \$
Saint-Léon	3 066	446 790 088 \$	3,2302%	43 733 \$	12 135 \$	14 441 \$	1 214 \$	73 543 \$
Saint-Gervais	1 423	289 512 835 \$	2,1041%	29 698 \$	12 135 \$	6 712 \$	564 \$	49 029 \$
Sainte-Félicité-de-Bogot	1 691	306 901 684 \$	2,2924%	31 429 \$	12 135 \$	7 965 \$	676 \$	52 199 \$
Saint-Denis	1 382	319 832 085 \$	2,3667%	32 753 \$	12 135 \$	6 568 \$	535 \$	51 991 \$
Saint-Eusèbe-de-Matane	875	268 826 589 \$	1,9268%	27 363 \$	12 135 \$	4 121 \$	347 \$	44 146 \$
Saint-Jude	1 382	268 724 796 \$	1,9267%	27 369 \$	12 135 \$	6 568 \$	555 \$	44 527 \$
Saint-Denis-de-Schishonville	398	103 991 265 \$	1,2488%	17 101 \$	12 135 \$	2 817 \$	237 \$	32 290 \$
Saint-Louis	717	137 035 770 \$	1,0339%	20 177 \$	12 135 \$	3 577 \$	284 \$	35 973 \$
Saint-Marc-de-Richelieu	519	209 641 601 \$	1,5231%	21 489 \$	12 135 \$	2 444 \$	206 \$	36 274 \$
TOTAL	88 883	13 746 988 022 \$	100,00%	1 487 739 \$	286 285 \$	416 488 \$	36 176 \$	2 067 686 \$

Note 1: Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif, tenant compte que ce n'est pas toujours le RFC qui est utilisé pour certains éléments